

Délibération n° 9 : Compte administratif budget chaufferie bois 2022

Date de convocation : 5 avril 2023

Date d'affichage : 5 avril 2023

Nombre de membre en exercice : 23

Nombre de Présents : 15

Nombre de Votants : 18

L'an deux mille vingt trois

Le 11 avril à 18 heures 30

Le Conseil Municipal, dûment convoqué s'est réuni à la mairie de Lafrançaise, en séance publique.

Etaient présents :

Messieurs et Mesdames : Anne ARRESTIER, Alain BELLICCHI, Anne BENAICHE, Joseph BOU-ZEID, Joël COMBALBERT, Brigitte DELCASSE, Alain MALMON, Sonia PARRIEL, Véronique PATERNE, Marie-Laurence PUJOL, Marie-Laurence PRAISSAC, Franck SEGONNE, Pauline SEILHAN, Jean-Pierre VALETTE, Colette VERDOUX.

Pouvoirs :

Mme Flavie TAVERA a donné procuration à Mme Brigitte DELCASSE

M. Jean-Pierre ANGLAS a donné procuration à Mme Anne ARRESTIER

M. Gérard ROCHE a donné procuration à Mme Véronique PATERNE

Absents : M. Thierry DELBREIL, M. Pierrick THOMAS, Mme Monique LASVENES, M. Patrick SOULHAC, M. Christophe VIALA.

Secrétaire de Séance : Pauline SEILHAN

L'assemblée réunie sous la présidence de Madame Anne ARRESTIER, Adjointe au Maire délibérant sur le compte administratif de l'exercice **2022** dressé par Monsieur Thierry DELBREIL Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire, et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
LIBELLES	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS	DEPENSES ou DEFICITS	RECETTES ou EXCEDENTS
Résultats reportés Commune		1 758.31		120 158.41		121 916.72
Opération de l'exercice	5 344.31	9 773.51	639 254.24	427 612.07	644 598.55	437 385.58
TOTAUX	5 344.31	11 531.82	639 254.24	547 770.48	644 598.55	559 302.30
Résultats de clôture		6 187.51	91 483.76		85 296.25	
Restes à réaliser			52 000.00	234 652.00	52 000.00	234 652.00
TOTAUX CUMULES	5 344.31	11 531.82	691 254.24	782 422.48	696 598.55	793 954.30
RESULTATS DEFINITIFS		6 187.51		91 168.24		97 355.75

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu Madame Anne ARRESTIER, adjointe au Maire et délibéré,

- APPROUVE à l'unanimité le compte administratif 2022 du budget de la chaufferie bois de la commune.



L'Adjointe au Maire

Anne ARRESTIER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou de sa publication.